

ARRETE N° AR201208_02

**PORTANT MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT
DU PROJET D'AMENAGEMENT DE PIERREFONDS AERODROME
SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération (CIVIS),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 122-1, L 122-1-1; et R 122-11 ;

Vu la délibération n° 120426_03 du Conseil Communautaire du 26 avril 2012 portant délégation d'attributions de l'assemblée au Président,

Vu la délibération n° 110712_75 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2011 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) de Pierrefonds Aérodrome ;

ARRETE

Article 1

L'étude d'impact du projet d'aménagement de l'opération ZAC de Pierrefonds Aérodrome et les avis émis par l'autorité environnementale doivent être mis à disposition du public avant la décision d'approbation de l'opération.

Cette mise à disposition se déroulera du 17 septembre au 1^{er} octobre 2012 inclus, soit pendant 15 jours, au siège de la CIVIS et dans les mairies des communes membres de la CIVIS.

Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture habituels.

Article 2

Un avis de mise à disposition sera affiché sur les lieux du projet, aux portes des mairies des communes membres de la CIVIS et au siège de la CIVIS, et publié dans les journaux « le Quotidien » et « le JIR » ainsi que sur le site internet de la CIVIS avant le début de la mise à disposition.

Cet avis de mise à disposition sera affiché aux portes des mairies des communes membres de la CIVIS et au siège de la CIVIS pendant toute la durée de la mise à disposition.

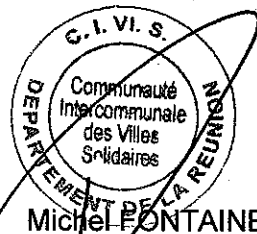
Article 3

Le présent arrêté sera transmis à la Sous-Préfecture de Saint-Pierre.

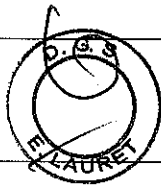
Fait en deux exemplaires originaux.

A Saint-Pierre, le - 5 SEP. 2012

Le Président,



Visa Direction Générale
Edmond LAURET



Identifiant unique 974 249740077 *AR 201205 AR 201208 AR*.....
Le présent document est certifié exécutoire,
étant transmis en Sous-Préfecture le *5 septembre 2012*
et affiché au siège de la CIVIS le *5 septembre 2012*
Le Président

Pour le Président, par délégation,
le Directeur Général des Services

Edmond LAURET